

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-637966

203844

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **A0586**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **AZIEZ HASSAN**

Date de naissance : **14/10/91 69**

Adresse :

**Hay Sadri G: 01 Rue 67 n°44
Casablanca**

Tél. : **0671642375** Total des frais engagés :

188114 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. AOUFOUCHI
Ophtalmologiste
Hay Sadri, Av. Maâti Ben Ziad
Imm. « D » N° 7 Casablanca**

25 Mars 2024

Date de consultation :

AZIEZ BASMO

Age : **2005**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dr. AOUFOUCHI
Ophtalmologiste

Hay Sadri, Av. Maâti Ben Ziaïd
Nº 15, Ds N° 7. Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. CHRAIBI PATIENT Hay Sadri, Av. Maâti Ben Ziad Tél. 0524 88 88 88 gF	25/3/2011	67.40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		
 Opticien Optométriste 27, Bis Bd. Akid Al Allam Hay Sadri-Casab Tel: 05 22 71 70 16	29/10/2014	1	1	1	1	400,00	
						1100,00	
						1500,00	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODDF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

	DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISION



EXPERT

Lunetterie-optométrie-lentille de contact

Facture N°: 96/2024

Client(e): AZIEZ BA SMA
Casab lat ca: 29/04/2024

 Vision Expert
Opticien Optométriste
27 Bis Bd Arik Al Ahm Hay Sadri-casa
Tél: 05 22 71 70 16

DESIGNATION	QUANTITES	MONTANTS UNITAIRES TTC (DHS)	TOTAL TTC (DHS)
Monture optique	01	400,00	400,00
Verre optique Organique	02	550,00	1100,00
TOTAL TTC			1500,00

Arrêter la présente facture à la somme de :

mille cinq cent
dix

 Vision Expert
Opticien Optométriste
27 Bis Bd Arik Al Ahm Hay Sadri-casa
Tél: 05 22 71 70 16

	S	CY	AX
OD	-0.50	-0.50	0.00
OG	Plan		
ADD			

ICE: 000941540000033 - RC: 377318 - PATENTE 32761393
IF: 490156448 - Le code INPE: 095003471

Docteur M. AOUFOUCHI

Ophthalmologiste

Spécialiste de la Chirurgie
et des Maladies des Yeux
Cataracte - Glaucome - Strabisme
Voies Lacrymales - Angiographie
Laser - Lentilles de Contact...
Chirurgie de la Myopie

Casablanca, le

25 Mars 2024

PPV: 34DH / 0
edope
CHIBRO-CADRON
Collyre-Flacon 5 ml
PPV: 26.70DH
Distribué par les laboratoires SOTHEMA
B.P.N° 1, 27182 Bouskoura-MAROC
6 118001 071425



ABE 2



3470

Flacon 50 ml 10% N° 1
x 5 ml



2670

chibro cadron 50 ml
x 5 ml



8940

Vision Expert
Opticien Optométriste
27 Bis Bd Akid Al Allam Hay Sadri-casa
Tel: 05 22 71 70 16

Dr. AOUFOUCHI
Ophthalmologiste
Hay Sadri, Av. Maâti Ben Ziad
Imm. "D" N° 7 - Casablanca

Dr. M. AOUFOUCHI